Département de
MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de
TOUL
Canton de
DOMEVRE EN HAYE

COMMUNE DE MANONCOURT EN WOEVRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATION DU CONSEIL
Du 05 avril 2019

L'an deux mil dix neuf, le cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de MANONCOURT EN WOEVRE, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Chantal PIERSON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire.
Etaient présents : Chantal Pierson, Patrick Hippert, Cédric Vosgien, Françoise Gilbert, Clément Vuillaume, Marie-Joëlle Lamy
Etaient excusés : Sonia Théveniaut (pouvoir à Clément Vuillaume), Eric Spindler (Pouvoir à Françoise Gilbert)
Etaient abscents :
Secrétaire de séance : Françoise Gilbert

14-2019 Vote du compte administratif Eau 2018
La Maire est sortie de la salle et n'a pas pris part à la délibération.
Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote le compte administratif 2018 du Budget de l'eau comme suit :

Investissement :

Dépenses :	Prévues :	65 701.89€
	Réalisées :	7 424.93€
	RAR :	0.00€
Recettes	Prévues :	65 701.89€
	Réalisées :	65 701.89€
	RAR :	0.00€

Fonctionnement :

Dépenses	Prévues :	27 748.66€
	Réalisées :	26 282.29€
Recettes	Prévues :	27 748.66€
	Réalisées :	28 074.13€

Résultat de l'exercice :

Investissement :	58 276.96€
Fonctionnement :	1 791.84€
Résultat global :	60 068.80€

- Adopté à l'unanimité
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

15-2019 Approbation du compte de gestion Eau 2018
La Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Le Compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif au vote.
Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote le compte de gestion 2018 du Budget de l'eau, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.
- Adopté à l'unanimité.
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

16-2019 Affectation des résultats Eau 2018

Le Conseil Municipal, après délibération,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le compte administratif de l'exercice 2018
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	241,32
- un excédent reporté de :	1 550,52
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 791,84
- un excédent d'investissement de :	58 276,96
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	58 276,96

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	1 791,84
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 791,84
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	58 276,96

- Adopté à l'unanimité

17-2019 Vote du Budget Primitif Eau 2019

Le Conseil Municipal, après délibération,
Vote le Budget Primitif Eau 2019 comme suit :
Fonctionnement
Dépense…….31 078.98€
Recettes……..31 078.98€
Investissement
Dépenses…….73 286.07€
Recettes……73 286.07€

- Adopté à l'unanimité

18-2019 Vote du compte administratif Commune 2018

La Maire est sortie de la salle et n'a pas pris part à la délibération.
Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote le compte administratif 2018 du Budget de l'eau comme suit :

<u>Investissement :</u>

Dépenses :	Prévues :	63 138.32€
	Réalisées :	44 400.93€
	RAR :	6 379.43€
Recettes :	Prévues :	63 138.32€
	Réalisées :	20 142.20€
	RAR :	1 954.00€

Fonctionnement :

Dépenses	Prévues :	160 601.60€
	Réalisées :	86 711.24€
Recettes	Prévues :	160 601.60€
	Réalisées :	171 587.58€

Résultat de clôture :

Investissement :	- 24 258.73€
Fonctionnement :	84 876.34€
Résultat global :	60 617.61€

- Adopté à l'unanimité
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

19-2019 Approbation du compte de gestion Commune 2018

La Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote le compte de gestion 2018 du Budget de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.
- Adopté à l'unanimité.
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant

20-2019 Affectation des résultats Commune 2018

Le Conseil Municipal, après délibération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le compte administratif de l'exercice 2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	33 004,74
- un excédent reporté de :	51 871,60
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	84 876,34
- un déficit d'investissement de :	24 258,73
- un déficit des restes à réaliser de :	4 425,43
Soit un besoin de financement de :	28 684,16

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	84 876,34
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	28 684,16
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	56 192,18
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	24 258,73

- Adopté à l'unanimité

21-2019 Vote des taxes

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Fixe les taux des contributions directes comme suivent :

Taxe d'habitation……10.54

Taxe Foncier Bâti…..……..11.20

Taxe Foncier Non Bâti …...16.41

- Adopté à l'unanimité.
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

22-2019 Vote du Budget Primitif Commune 2019
Le Conseil Municipal, après délibération,
Vote le Budget Primitif Eau 2019 comme suit :
Fonctionnement
Dépenses……168 665.18€
Recettes……..168 665.18€

Investissement
Dépenses……..…..86 081.12€ (dont 6 379.43 € de RAR)
Recettes……..86 081.12 € (dont 1 954 € de RAR)

- Adopté à l'unanimité

23-2019 Adhésion à la Fondation du Patrimoine
Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu la sollicitation de la Fondation du Patrimoine pour l'adhésion de 2019. Madame le Maire propose le renouvellement de l'adhésion en rappelant l'opération menée avec son concours en 2014 (réfection de l'église).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité de cotiser (55 euros pour une année).
- AUTORISE la Maire à signer tout document s'y rapportant.
- Adopté à l'unanimité

24-2019 Encaissement chèques Groupama
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'assurance Groupama a fait parvenir un chèque d'un montant de 23.10 € pour le remboursement de la vérification des extincteurs 2018.
Le Conseil Municipal, après délibération

- DECIDE d'accepter le chèque de remboursement de la vérification des extincteurs 2018 d'un montant de 23.10€
- AUTORISE la Maire à signer tout document s'y rapportant.
- Adopté à l'unanimité.

25-2019 Encaissement chèque Trésor Public dégrèvement sur taxe foncière
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésor Public a fait parvenir un chèque d'un montant de 47 € en règlement d'un dégrèvement sur la taxe foncière 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération

- DECIDE d'accepter le chèque en règlement d'un dégrèvement sur la taxe foncière 2018 d'un montant de 47€
- AUTORISE la Maire à signer tout document s'y rapportant.
- Adopté à l'unanimité